

# PROJET DE PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX (PPPT)

Dossier Réf. : 4/6 RUE DURANTIN DTG



**Copropriété  
Bâtiment A  
4 rue Durantin  
75018 PARIS**

Date d'établissement du rapport : **29/01/2024**

Le repérage a été réalisé le : **22/01/2024**

Opérateur de repérage : **Madame AOUNI Marwa**



## SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
DESCRIPTION DE LA COPROPRIÉTÉ .....	3
IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE .....	3
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	3
IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE .....	3
IDENTIFICATION DU SYNDIC .....	3
LEGENDES UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT .....	4
NIVEAU DE L'ETAT DE DEGRADATION DES OUVRAGES : .....	4
NIVEAU D'INSPECTION : .....	4
CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
OBJET DE LA MISSION .....	6
CONTENU DU LIVRABLE .....	6
<b>ANALYSE DE L'ÉTAT APPARENT DES PARTIES COMMUNES ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>7</b>
SITUATION DU BÂTIMENT .....	7
ENVELOPPE ET STRUCTURE .....	8
FONDACTIONS .....	8
PLANCHERS .....	8
MURS .....	9
ESCALIERS .....	10
FENETRES VOILETS ET PROTECTIONS SOLAIRES .....	11
PORTES .....	12
TOITURE .....	13
BALCONS, ENCORBELLEMENTS, LOGGIAS, TERRASSES .....	13
SOUS-SOLS .....	14
VENTILATION .....	15
RESEAUX D'EAU .....	15
ALIMENTATION EAU FROIDE .....	15
EVACUATION .....	16
RESEAUX D'ENERGIE .....	17
ELECTRICITE .....	17
GAZ .....	18
RESEAUX COMMUNICATION (BT, FIBRE, ...) .....	18
EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET/OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE .....	19
EQUIPEMENTS COLLECTIFS .....	19
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS .....	19
EQUIPEMENTS AUTRES .....	20
SECURISATION .....	20
INCENDIE .....	21
ACCES .....	21
CIRCULATIONS INTERIEURES .....	22
LOCAUX COMMUNS .....	23
ESPACES EXTERIEURS .....	23
CADRE DE VIE .....	24
<b>SYNTHÈSE DES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA CONSERVATION DE L'IMMEUBLE, À LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS ET À LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE .....</b>	<b>25</b>
<b>ANALYSE DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DE LA GESTION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>29</b>
<b>SYNTHÈSE DES DOCUMENTS REMIS, CONSULTÉS OU MANQUANTS .....</b>	<b>30</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>35</b>



## INFORMATIONS GÉNÉRALES



### DESCRIPTION DE LA COPROPRIÉTÉ

Nom de la copropriété	<b>SDC</b>	N° copropriété	
Nature	<b>Bâtiment</b>	Famille d'immeuble	<b>3° famille (A)</b>
Usage	<b>Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)</b>		
Adresse	<b>4 rue Durantin 75018 PARIS</b>		
Nombre de niveaux	<b>6</b>	Nombre de lots	<b>25</b>
Nombre d'ascenseurs		Type de parking	<b>Sous-sol</b>
Référence Cadastre	<b>NC</b>	Porte automatique	<b>Non</b>
Date de construction	<b>Antérieur au 1er janvier 1949</b>	Date de rénovation	
Chauffage collectif	<b>Oui</b>	Eau Chaude Collective	<b>Non</b>
Coordonnées GPS	<b>48.885321,2.337446</b>	Alimenté en Gaz	<b>Non</b>
Descriptif du site	<b>Situés rue Durantin à Paris XVIII, ces deux bâtiments portent l'empreinte caractéristique de l'architecture parisienne. Ces immeubles respirent l'histoire et le charme intemporel de la capitale française.</b>		



### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom :	<b>SDC 4 Rue Durantin</b>
Adresse :	<b>4 Rue Durantin 75018 PARIS</b>



### IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	<b>SDC</b>
Adresse :	<b>4 Rue Durantin 75018 PARIS</b>



### IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom de l'opérateur :	<b>AOUNI Marwa</b>	
Cabinet :	<b>01 CONTROLE</b>	
Compagnie d'assurance :	<b>ALLIANZ IARD</b>	
N° de police :	<b>43370182</b>	



### IDENTIFICATION DU SYNDIC

Type de syndic	<b>Professionnel</b>
Nom :	<b>ACTIF IMMOBILIER</b>
Adresse :	<b>113 Avenue du Maine 75014 PARIS</b>
Tél. :	<b>01 85 73 26 33</b>

## ☰ LEGENDES UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT

☰ Niveau de l'état de dégradation des ouvrages :

BE	EU	DL	ME
			
Bon état	Etat d'usage normal compte tenu de l'âge, entretien à prévoir	Etat Dégradé	Mauvais état

☰ Niveau d'inspection :

V	PV	NV	NA
			
Elément inspecté	Composant observable partiellement, l'appréciation est limitée aux éléments visibles	Composant non visible et non accessible	Item non concerné par la réglementation ou composant non présent

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021, le projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) devient obligatoire pour les bâtiments d'habitation de plus de 15 ans. Le PPPT a pour objectif d'anticiper et de planifier les travaux dans les parties communes ainsi que de définir les dépenses associées.

Le projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) est réalisé à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble ainsi que du diagnostic de performance énergétique (DPE) mentionné à l'article L. 126-31 du code de la construction et de l'habitation, sauf lorsque l'exemption prévue au deuxième alinéa du même article L. 126-31 s'applique, et, le cas échéant, à partir du diagnostic technique global (DTG) prévu à l'article L.731-1 du même code dès lors que ce dernier a été réalisé.

Si le diagnostic technique global (DTG) ne fait apparaître aucun besoin de travaux au cours des dix années qui suivent son élaboration, le syndicat est dispensé de l'obligation d'élaborer un projet de plan pluriannuel de travaux. Le PPPT répond à trois enjeux principaux : la conservation du bâtiment pour prévenir le mécanisme naturel de son vieillissement, la protection des habitants, et la rénovation énergétique.

Le projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT) est un planning détaillé des travaux collectifs à mener au sein d'une copropriété, échelonné sur 10 ans. Il vise à garantir la sauvegarde de l'immeuble, l'entretien des parties collectives et des équipements communs, et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le syndic inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires les modalités d'élaboration du projet de plan pluriannuel de travaux, qui sont votées à la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Une fois réalisé, le projet de plan pluriannuel de travaux sera présenté à la première assemblée générale des copropriétaires qui suivra son élaboration ou sa révision. Quand le projet de plan fera apparaître la nécessité de réaliser des travaux dans les 10 prochaines années, le syndic inscrira à l'ordre du jour de cette assemblée générale la question de son adoption totale ou partielle qui sera votée à la majorité absolue (majorité des voix de tous les copropriétaires). En cas de refus de l'assemblée, le syndic devrait inscrire à nouveau cette question à l'ordre du jour de chaque assemblée annuelle d'approbation des comptes.

Lorsque le PPPT sera adopté, il deviendra un plan pluriannuel de travaux (PPT) car il ne s'agira plus d'un projet. Le syndic inscrira alors à chaque assemblée annuelle d'approbation des comptes les décisions relatives à la mise en œuvre de l'échéancier des travaux.

Les travaux seront ensuite votés au fur et à mesure, selon leur nature, à la majorité qui leur est applicable.

Si l'AG adopte un PPT, alors les copropriétaires doivent voter simultanément la provision annuelle des fonds sur le fond travaux de la copropriété, à hauteur d'un minimum de 2,5% du montant des travaux prévus dans le plan adopté (sans que cela puisse être inférieur à 5% du budget de la copropriété).

Dans le cadre de l'exercice de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations prévue au titre 1er du livre V du code de la construction et de l'habitation, l'autorité administrative compétente peut à tout moment demander au syndic de lui transmettre le plan pluriannuel de travaux adopté dans les conditions

prévues au II du présent article, afin de vérifier que les travaux programmés permettent de garantir la sauvegarde de l'immeuble et la sécurité de ses occupants.

A défaut de transmission du plan pluriannuel de travaux adopté dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande ou si le plan transmis ne prescrit manifestement pas les travaux nécessaires à la préservation de la sécurité des occupants de l'immeuble, l'autorité administrative peut élaborer ou actualiser d'office le projet de plan pluriannuel de travaux, en lieu et place du syndicat des copropriétaires et aux frais de ce dernier.

Les copropriétaires s'estimant lésés par la non-réalisation du PPPT pourront se retourner contre le syndicat pour demander réparation au titre de l'Article 14 de la loi du 10/07/1965.

L'obligation de réalisation du PPPT entre progressivement en vigueur au cours des prochaines années, en fonction du nombre de lots, dans les immeubles à destination partielle ou totale d'habitation :

- Le 1er janvier 2023 pour les copropriétés de plus de 200 lots principaux,
- Le 1er janvier 2024 pour celles comptant entre 51 et 200 lots principaux,
- Le 1er janvier 2025 pour les copropriétés de 50 lots principaux ou moins.

### **Il doit être actualisé tous les 10 ans.**

En cas de vente, le plan de travaux adopté (PPT) ou le rapport PPPT s'ajoutera à la liste des documents à remettre à l'acquéreur chez le notaire. Cette mesure entrera en vigueur un an après les dates présentées précédemment, soit le 1er janvier 2024 pour les copropriétés comprenant plus de 200 lots.

#### Textes de référence

-Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – art. 171.

-Code de la construction et de l'habitation – art. L126-31.

-Code de la construction et de l'habitation – art. L731-1.

-Code de la construction et de l'habitation – art. L173-1-1.

-Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis – art. 24.

- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

Article L731-1 du code de la construction et de l'habitation

Afin d'assurer l'information des copropriétaires sur la situation technique générale de l'immeuble et, le cas échéant, aux fins d'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux, l'assemblée générale des copropriétaires se prononce sur la question de faire réaliser par un tiers, disposant de compétences précisées par décret, un diagnostic technique global pour tout immeuble à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété.

La décision de réaliser ce diagnostic ainsi que ses modalités de réalisation sont approuvées dans les conditions de majorité de l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

Ce diagnostic technique global comporte :

- 1° Une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs de l'immeuble ;
- 2° Un état technique de l'immeuble au regard des obligations légales et réglementaires au titre de la construction ;
- 3° Une analyse des améliorations possibles de la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble ;
- 4° Un diagnostic de performance énergétique de l'immeuble tel que prévu aux articles L. 126-28 ou L. 126-31 du présent code.

Il fait apparaître une évaluation sommaire du coût et une liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants et à la réalisation d'économies d'énergie, en précisant notamment ceux qui devraient être menés dans les dix prochaines années.



## OBJET DE LA MISSION

Le projet de plan pluriannuel de travaux comprend :

La liste des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à l'amélioration patrimoniale de l'immeuble.

- Une estimation du niveau de performance au sens de l'article L. 173-1-1 du code de la construction et de l'habitation que les travaux mentionnés ci-dessus permettent d'atteindre.
- Une estimation sommaire du coût de ces travaux et leur hiérarchisation.
- Une proposition d'échéancier pour les travaux dont la réalisation apparaît nécessaire dans les dix prochaines années.



## CONTENU DU LIVRABLE

Le livrable comprendra :

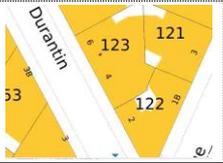
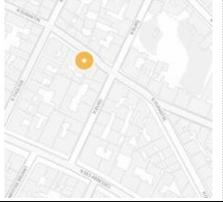
- Le rapport du Diagnostic Technique (pérennisation du bâtiment et amélioration patrimoniale) qui comprend notamment :
  - Un état des lieux technique détaillé des ouvrages audités et des désordres observés ;
  - Une proposition de priorisation des travaux techniques à réaliser sur 10 ans ;
  - Une estimation des coûts des travaux.
- Le Diagnostic Energétique Collectif qui comprend notamment :
  - La situation énergétique de l'immeuble ;
  - Des préconisations de travaux énergétiques à réaliser et leurs impacts énergétiques sur le bâtiment ;
  - Une estimation des coûts des travaux énergétiques.
- Une synthèse présentée :
  - Par échéance (0-1 ans ; 1-5 ans ; 5-10 ans) ;
  - Par type de travaux (entretien courant, amélioration patrimoniale, travaux énergétiques).



# ANALYSE DE L'ÉTAT APPARENT DES PARTIES COMMUNES ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE L'IMMEUBLE



## SITUATION DU BÂTIMENT

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
CADASTRE	Parcelle 123 - Feuille 000 AS 01				
URBANISME- Plan Local d'Urbanisme	Zone UG : Zone urbaine générale.	Fiche en annexe.			
ACCES	L'accès à l'immeuble se fait par la rue Durantin.				
Etat des risques	Risques naturels identifiés : 5	Fiche Géorisques en annexe.			
Exposition au bruit	Zone orange 60 - 65 dB(A)	Indicateur de bruit Lden sur l'espace public au cours d'une journée complète (24h).			
					
Réseau de chaleur ou de froid	Le réseau passe à 586m à vol d'oiseau.	Bien que la zone ne soit pas considérée comme prioritaire pour les raccordements au réseau de chaleur et que les branchements soient éloignés, il est fortement recommandé d'entreprendre une étude de faisabilité afin d'évaluer la viabilité de cette option.			

## ENVELOPPE ET STRUCTURE

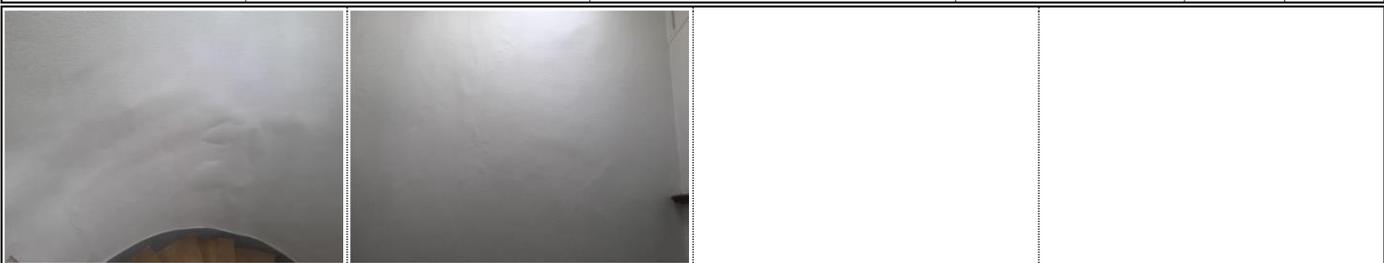
### FONDATIONS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Fondations et soubassements				NV	
Vide-sanitaire				NA	

### PLANCHERS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Planchers bas				NV	
Planchers hauts	Les toitures sont inaccessibles.			NV	
					
Planchers intermédiaires				NV	

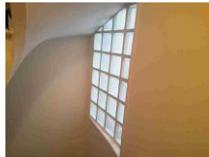

**MURS**

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Murs Extérieurs	Les murs extérieurs des bâtiments construits en pierre de taille présentent des dégradations indiquant qu'il est recommandé de procéder à leurs ravalements.	<b>Il est recommandé d'entreprendre le ravalement ainsi que l'isolation des murs par l'extérieur pour améliorer l'efficacité énergétique de la structure.</b>			
					
Murs Intérieurs	Les revêtements des murs sont en toile de verre peinte.	<b>Pas de remarque sur ce point</b>			
					

## ESCALIERS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Marches, contremarches, limon crémaillère, revêtement	Les escaliers sont en parquet bois.	<b>Il est recommandé de poncer et vitrifier le parquet. Il est recommandé de mettre en place d'un chemin d'escalier.</b>			
					
Main courante, hauteur	Les garde-corps sont en bon état apparent et répondent aux exigences de sécurité.	<b>Aucun désordre constaté.</b>		V	BE
					
Éclairage	Les parties communes bénéficient d'un éclairage naturel et artificiel suffisant. Dans la cage d'escaliers, il est observé que certains luminaires présentent un défaut de cache.	<b>Il est recommandé de mettre en place des caches pour les luminaires manquants dans la cage d'escalier.</b>		V	BE
					
Accessibilité handicapé				NV	

## ⚙️ FENETRES VOLETS et PROTECTIONS SOLAIRES

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Fenêtres des parties collectives	Les fenêtres des parties collectives sont en simple vitrage.	<b>Pas de remarque sur ce point</b>		V	BE
Fenêtres des parties privatives	Les fenêtres des parties privatives sont en bois ou en PVC.			V	
					


**PORTES**

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Porte d'accès immeuble	Les portes d'accès principale aux immeubles sont en bois recouverte de peinture.	<b>La peinture de protection des portes extérieures est écaillée. Il est recommandé de procéder au remplacement des portes d'accès aux bâtiments par des portes en double vitrage renforcé, également connues comme anti-effraction.</b>			
					
Portes des locaux communs	Portes des locaux communs sont en bois.	<b>Il est recommandé de procéder à la mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs.</b>			
					
Portes des parties privatives	Les portes des parties privatives sont en bois.	<b>Pas de remarque sur ce point</b>			

## TOITURE

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Charpente ou Toit Terrasse				NV	
Couverture et Etanchéité				NV	

## BALCONS, ENCORBELLEMENTS, LOGGIAS, TERRASSES

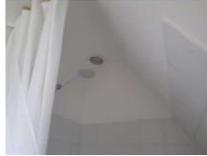
Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Nez de dalle				NV	
Sous faces				NV	
Garde-corps				NV	
Revêtement au Sol				NV	

## SOUS-SOLS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Etat général	<p>L'état général des sous-sols révèle des signes préoccupants, notamment une poussée de fer sur les murs et une dégradation manifeste du béton.</p> <p>Des encombrants sont présents au sous-sol.</p> <p>Aucun extincteur n'est présent dans les locaux.</p> <p>Présence de rongeurs.</p>	<p>Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des extincteurs dans le sous-sol à l'intérieur et à l'extérieur de la chaufferie ;</li> <li>- mettre en place des blocs de sécurité pour indiquer les sorties en cas d'incendie ;</li> <li>- faire un diagnostic structure ;</li> <li>- procéder au nettoyage du sous-sol ;</li> <li>- mettre en place un contrat contre les nuisibles.</li> </ul>		<div style="text-align: center;"> <span style="background-color: green; color: white; padding: 5px;">V</span> </div>	<div style="text-align: center;"> <span style="background-color: red; color: white; padding: 5px;">ME</span> </div>
					
					
Dispositif d'éclairage	L'éclairage artificiel est insuffisant dans certaines parties communes.	<p>Il est recommandé de réaliser un diagnostic électrique des parties communes avant de faire intervenir un électricien pour la réfection de l'éclairage des sous-sols.</p>		<div style="text-align: center;"> <span style="background-color: green; color: white; padding: 5px;">V</span> </div>	<div style="text-align: center;"> <span style="background-color: red; color: white; padding: 5px;">ME</span> </div>

					
Ventilation					NV
Caves individuelles					NA
Stationnements					NA

## VENTILATION

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Ventilation des appartements	La ventilation des appartements se fait par des entrées d'air haute et basse.	<b>La ventilation est insuffisante.</b>		V	EU
					
Conduits ou gaines de ventilation					NV
Souches et/ou moteurs					NV

## RESEAUX D'EAU

### ALIMENTATION EAU FROIDE

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Compteur général					NV
Compteurs individuels					NV
Colonnes d'alimentation (matériau, emplacement, ...)					NV

## EVACUATION

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Evacuation des eaux usées (EU) et eaux vannes (EV)	Dans les appartements les colonnes d'évacuation des eaux usées et d'eau vannes sont non visibles, tandis que celles du sous-sol sont visibles et en fonte. Des inspections partielles des colonnes indiquent une condition globalement vieillissante.	<b>Les canalisations en fontes sont vieillissantes.</b>			
					
Eau pluviale (EP) et collecteurs	L'évacuation des eaux pluviales de la toiture se fait via une descente de gouttière en façade.	<b>Des réparations ponctuelles sont à réalisées.</b>			
					
Pompe de relevage					
Ventilation de chute EV					
Assainissement (réseau Unitaire, ANC, ...)					

# RESEAUX D'ENERGIE

## ELECTRICITE

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Equipements en parties communes	Le câblage électrique est visible dans les parties communes du bâtiment 6. Aucun extincteur n'est présent dans les locaux du bâtiment 4 et 6.	Il est recommandé de : - les mettre sous goulottes et de remplacer celles qui sont cassés ; - de procéder au nettoyage des encombrement présents dans les gaines des paliers ; - de mettre en place des extincteurs dans les locaux communs ; - de réaliser un diagnostic électrique des parties communes.			
					
					
Colonne de terre					
Gainés techniques	Les gainés techniques abritent les tableaux électriques Linky.	Il est recommandé de procéder à la réfection des gainés techniques et de réaliser un diagnostic électrique des parties communes.			
Compteur Général d'immeuble	Compteur Général d'immeuble présent au rez-de-chaussée.	Il est recommandé de réaliser un diagnostic électrique des parties communes.			

Tableau général des communs	Tableau général des communs présent au rez-de-chaussée.	<b>Il est recommandé de réaliser un diagnostic électrique des parties communes.</b>		<b>PV</b>	
Prise de terre de l'immeuble				<b>NV</b>	
Compteurs individuels		<b>Pas de remarque sur ce point</b>		<b>V</b>	

### GAZ

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Gaines techniques et canalisations				<b>NA</b>	
Ventilation des gaines Gaz				<b>NA</b>	
Compteur général				<b>NA</b>	
Compteurs individuels				<b>NA</b>	

### RESEAUX COMMUNICATION (BT, FIBRE, ...)

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Gaines et passages	Les gaines techniques abritent les tableaux électriques Linky.	<b>Il est recommandé de procéder à la réfection des gaines techniques et de réaliser un diagnostic électrique des parties communes.</b>			
					

# 🔧 EQUIPEMENT DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET/OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE

## 🔧 Equipements collectifs

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Chauffage (Génération, Distribution, Comptage)	Les équipements de production de chauffage comprennent une chaudière collective au fioul.				
					

## 🔧 Equipements individuels

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Système de chauffage					
Système de production d'eau chaude sanitaire	Production ECS individuelle.	<b>Les ballons sont présents dans les logements.</b>			

## EQUIPEMENTS AUTRES

### SECURISATION

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Digicode	Un digicode est en place et fonctionne correctement.	Aucun désordre constaté			BE
					
Interphones	Un interphone est en place et fonctionne correctement.	Aucun désordre constaté		V	BE
Boites aux lettres	Les boites aux lettres sont situées dans le hall d'entrée.	Aucun désordre constaté		V	BE
					

## INCENDIE

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Plan d'évacuation	Présent dans les halls d'entrée.	<b>Il est recommandé de les accrocher dans des endroits visibles.</b>		V	DL
Blocs de sécurité	Aucun bloc de sécurité n'est présent dans l'ensemble des parties communes.	<b>Il est recommandé de mettre en place des blocs de sécurité pour indiquer les sorties en cas d'incendie.</b>		NV	
Ventilation de désenfumage	Aucun système de désenfumage n'est présent.	<b>Mettre en place un système de désenfumage dans les bâtiments.</b>		NV	
					
Extincteurs et RIA	Aucun extincteur n'est présent dans les bâtiments.	<b>Mise en place d'extincteurs.</b>		NV	
Alarme				NV	
Colonne sèche				NV	

## ACCES

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Portail véhicules				NA	
Portes de garage				NA	
Ascenseurs				NA	

## CIRCULATIONS INTERIEURES

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Halls	Les revêtements sont de type : carrelage au sol, peinture au mur et plafond. Les parties communes sont équipées de chauffage.	Aucun désordre constaté		V	BE
					
Eclairages	Les parties communes bénéficient d'un éclairage naturel et artificiel suffisant. Dans la cage d'escaliers, il est observé que certains luminaires présentent un défaut de cache.	<b>Il est recommandé de mettre en place des caches pour les luminaires manquants dans la cage d'escalier.</b>			
					
Accessibilité aux personnes à la mobilité réduite				NV	
Accessibilité pour les voitures enfants				NV	
Cage d'escalier	Les revêtements sont de type : parquet au sol, toile de verre peinte aux murs et peinture plafond.	<b>Vérification de la fixation des marches d'escaliers. Il est recommandé de poncer et vitrifier le parquet. Il est recommandé la mise en place d'un chemin d'escalier.</b>		V	BE
					
Paliers		Aucun désordre constaté		V	BE



Coulloirs					NA
-----------	--	--	--	--	----

## LOCAUX COMMUNS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Local ordures ménagères (OM)	Local ordures ménagères présent.	Aucun désordre constaté		V	BE
Vides ordure et gaines		Pas de remarque sur ce point		NA	
Locaux autres (encombrant, vélos...)		Pas de remarque sur ce point		NA	

## ESPACES EXTERIEURS

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Espaces verts		Pas de remarque sur ce point		NA	
Cours (dont éclairages)		Pas de remarque sur ce point		NA	
Stationnement extérieurs (dont éclairages)		Pas de remarque sur ce point		NA	
Chemins piétons et voies (dont éclairages)		Pas de remarque sur ce point		NA	
Accessibilité aux personnes à la mobilité réduite		Pas de remarque sur ce point		NA	
Accessibilité pour les voitures enfants		Pas de remarque sur ce point		NA	

## CADRE DE VIE

Objet	Description	Commentaire / Préconisation	Photo	Insp.	Etat
Accessibilité à l'immeuble	L'accès à l'immeuble se fait par la Rue Durantin.	Pas de remarque sur ce point		V	
Végétalisation		Pas de remarque sur ce point		NA	
Eco-mobilité		Pas de remarque sur ce point		NA	
Gestion des déchets		Pas de remarque sur ce point		V	
Gestion de l'eau		Pas de remarque sur ce point		NV	
Nuisances sonores	Zone orange 60 - 65 dB(A)	Indicateur de bruit Lden sur l'espace public au cours d'une journée complète (24h).		V	
Confort d'été	Pas de remarque sur ce point			NV	
Constats et informations communiquées par les Occupants et le Conseil syndical	Des résidents du sixième étage ont signalé des fissures à la jonction inter-bâtiments de la toiture, accompagnées d'infiltrations d'eau présumées lors de fortes précipitations.	<b>Il est fortement recommandé d'effectuer une étude approfondie de l'étanchéité de la toiture et de surveiller attentivement les fissures détectées.</b>		NV	EU
					

Notre mission porte sur les parties visibles et accessible le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds, encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménagers, sans dépose de revêtements de murs, sol ou plafonds. Le fonctionnement des réseaux ne sera vérifié que s'ils sont alimentés le jour de la visite. La mise en sécurité électrique n'est pas à confondre avec une mise en conformité à la norme NFC 15-100 Le diagnostic demandé ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre.

**Les documents qui seront remis n'auront de valeur que pour la date de la visite.**

Tous changements (travaux, dégradations, démolition totale ou partielle, transformation...) effectués après la date de notre visite rendraient caduc, pour toutes destinations telles qu'elles soient, l'ensemble des documents, objet de ce contrat de mission, et ce quelle que soit la date et la personne responsable de ces changements



**SYNTHÈSE DES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA CONSERVATION DE L'IMMEUBLE, À LA PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS ET À LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX**

**MISE EN SECURITE**

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
 <b>De 0 à 1 an pour les plus urgents</b>		<b>400</b>	<b>600</b>
Eclairage	Réaliser un diagnostic électrique des parties communes	400	600
 <b>De 1 à 5 ans pour les moins urgents</b>		<b>21600</b>	<b>37400</b>
Porte d'accès Immeuble bâtiment 4	Remplacement de la porte d'accès au bâtiment par une porte en double vitrage "renforcé" (feuilleté) dite anti-effraction.	2500	3500
Porte d'accès Immeuble bâtiment 6	Remplacement de la porte d'accès au bâtiment par une porte en double vitrage "renforcé" (feuilleté) dite anti-effraction.	2500	3500
Portes coupe-feu bâtiment 4	Mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs	600	2000
Portes coupe-feu bâtiment 6	Mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs	600	2000
Extincteurs	Mettre en place des extincteurs dans les locaux communs du bâtiment 4.	1500	2800
Blocs de sécurité	Mettre en place des blocs de sécurité dans les locaux communs du bâtiment 4.	1200	1400
Blocs de sécurité	Mettre en place des blocs de sécurité dans les locaux communs du bâtiment 6.	1200	1400
Extincteurs	Mettre en place des extincteurs dans les locaux communs du bâtiment 6.	1500	2800
Système de désenfumage	Mettre en place un système de désenfumage dans le bâtiment 4.	5000	9000
Système de désenfumage	Mettre en place un système de désenfumage dans le bâtiment 6.	5000	9000
<b>Total</b>		<b>22000</b>	<b>38000</b>

**TRAVAUX D'AMELIORATION**

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
 <b>De 1 à 5 ans pour les moins urgents</b>		<b>3620</b>	<b>4400</b>
Canalisations EU/EP	Les canalisations en Fontes sont vieillissantes. Des réparations ponctuelles ont déjà été réalisées. Il faudra étudier une intervention globale sur l'intégralité des réseaux	2800	3200
Canalisations EU/EP	Les canalisations en Fontes sont vieillissantes. Des réparations ponctuelles sont à réalisées.	820	1200
 <b>De 5 à 10 ans pour les travaux à étudier</b>		<b>19000</b>	<b>25000</b>
Escaliers Bâtiment 4	Mise en place d'un chemin d'escalier.	9500	12500
Escaliers Bâtiment 6	Mise en place d'un chemin d'escalier.	9500	12500
<b>Total</b>		<b>22620</b>	<b>29400</b>

**ENTRETIEN COURANT**

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
 <b>De 0 à 1 an pour les plus urgents</b>		<b>1800</b>	<b>3500</b>
Les nuisibles	Mettre en place un contrat contre les nuisibles.	300	500
Etanchéité de la toiture	Etude approfondie de l'étanchéité de la toiture	1500	3000
 <b>De 1 à 5 ans pour les moins urgents</b>		<b>74952</b>	<b>98070</b>
Ravalement	Entreprendre le ravalement des façades	70312	90750
Éclairage	Mise en place des caches pour les luminaires	240	320
Diagnostic structure.	Faire un diagnostic structure dans le sous-sol.	1500	2500
Eclairage	Réfection de l'éclairage des sous-sols.	600	900
Goulottes	Mettre sous goulottes et de remplacer celles qui sont cassées.	2300	3600
 <b>De 5 à 10 ans pour les travaux à étudier</b>		<b>15760</b>	<b>22560</b>
Escaliers Bâtiment 4	Poncer et vitrifier le parquet.	5480	7480
Escaliers Bâtiment 6	Poncer et vitrifier le parquet.	5480	7480
Gaines techniques	Réfection des gaines techniques du bâtiment 6	2400	3800
Gaines techniques	Réfection des gaines techniques du bâtiment 4	2400	3800
<b>Total</b>		<b>92512</b>	<b>124130</b>

## ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

### De 0 à 1 an pour les plus urgents

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
<b>MISE EN SECURITE</b>		<b>400</b>	<b>600</b>
Eclairage	Réaliser un diagnostic électrique des parties communes	400	600
<b>ENTRETIEN COURANT</b>		<b>1800</b>	<b>3500</b>
Les nuisibles	Mettre en place un contrat contre les nuisibles.	300	500
Etanchéité de la toiture	Etude approfondie de l'étanchéité de la toiture	1500	3000
<b>Total</b>		<b>2200</b>	<b>4100</b>

## 🕒 De 1 à 5 ans pour les moins urgents

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
<b>MISE EN SECURITE</b>		<b>21600</b>	<b>37400</b>
Porte d'accès Immeuble bâtiment 4	Remplacement de la porte d'accès au bâtiment par une porte en double vitrage "renforcé" (feuilleté) dite anti-effraction.	2500	3500
Porte d'accès Immeuble bâtiment 6	Remplacement de la porte d'accès au bâtiment par une porte en double vitrage "renforcé" (feuilleté) dite anti-effraction.	2500	3500
Portes coupe-feu bâtiment 4	Mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs	600	2000
Portes coupe-feu bâtiment 6	Mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs	600	2000
Extincteurs	Mettre en place des extincteurs dans les locaux communs du bâtiment 4.	1500	2800
Blocs de sécurité	Mettre en place des blocs de sécurité dans les locaux communs du bâtiment 4.	1200	1400
Blocs de sécurité	Mettre en place des blocs de sécurité dans les locaux communs du bâtiment 6.	1200	1400
Extincteurs	Mettre en place des extincteurs dans les locaux communs du bâtiment 6.	1500	2800
Système de désenfumage	Mettre en place un système de désenfumage dans le bâtiment 4.	5000	9000
Système de désenfumage	Mettre en place un système de désenfumage dans le bâtiment 6.	5000	9000
<b>TRAVAUX D'AMELIORATION</b>		<b>3620</b>	<b>4400</b>
Canalisations EU/EP	Les canalisations en Fontes sont vieillissantes. Des réparations ponctuelles ont déjà été réalisées. Il faudra étudier une intervention globale sur l'intégralité des réseaux	2800	3200
Canalisations EU/EP	Les canalisations en Fontes sont vieillissantes. Des réparations ponctuelles sont à réaliser.	820	1200
<b>ENTRETIEN COURANT</b>		<b>74952</b>	<b>98070</b>
Ravalement	Entreprendre le ravalement des façades	70312	90750
Éclairage	Mise en place des caches pour les luminaires	240	320
Diagnostic structure.	Faire un diagnostic structure dans le sous-sol.	1500	2500
Eclairage	Réfection de l'éclairage des sous-sols.	600	900
Goulottes	Mettre sous goulottes et de remplacer celles qui sont cassées.	2300	3600
<b>Total</b>		<b>100172</b>	<b>139870</b>

## 🕒 De 5 à 10 ans pour les travaux à étudier

Désignation	Description	Coût min. (€)	Coût max. (€)
<b>TRAVAUX D'AMELIORATION</b>		<b>19000</b>	<b>25000</b>
Escaliers Bâtiment 4	Mise en place d'un chemin d'escalier.	9500	12500
Escaliers Bâtiment 6	Mise en place d'un chemin d'escalier.	9500	12500
<b>ENTRETIEN COURANT</b>		<b>15760</b>	<b>22560</b>
Escaliers Bâtiment 4	Poncer et vitrifier le parquet.	5480	7480
Escaliers Bâtiment 6	Poncer et vitrifier le parquet.	5480	7480
Gaines techniques	Réfection des gaines techniques du bâtiment 6	2400	3800
Gaines techniques	Réfection des gaines techniques du bâtiment 4	2400	3800
<b>Total</b>		<b>34760</b>	<b>47560</b>

Notre rapport établit une évaluation du coût des travaux qui ne peut être assimilé à un devis, cette estimation est réalisée à l'aide de référence professionnelle tel que : batchiffrage ou autres supports de travail des métiers du bâtiment, dans tous les cas le demandeur devra faire réaliser des devis estimatifs auprès de plusieurs entreprises spécialisées afin d'affiner la budgétisation des travaux. En aucun cas notre cabinet ne pourra être tenu pour responsable du montant réel des travaux

Les chiffrages ne tiennent pas compte de la présence d'Amiante ou de Plomb. Un Diagnostic avant travaux devra être réalisé avant le chiffrage des travaux envisagés.



## ANALYSE DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DE LA GESTION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE DE L'IMMEUBLE

A ce jour, il n'y a aucune remarque particulière à formuler pour ce type d'améliorations en ce qui concerne l'immeuble.



## SYNTHÈSE DES DOCUMENTS REMIS, CONSULTÉS OU MANQUANTS

### Domaine Entretien Immeuble

Document	Remis	Non Remis	Sans Objet	Observations
Factures ou devis de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>			Tous travaux liés à l'entretien de l'immeuble (couvertures, façades, planchers, garde-corps, ...)
Carnet d'entretien de l'immeuble	<input checked="" type="checkbox"/>			Article 18 de la loi de 1965 - décret n°2001-477 du 30 mai 2001

### Domaine Règlementaire

Document	Remis	Non Remis	Sans Objet	Observations
Règlement de Copropriété	<input checked="" type="checkbox"/>			Pas de remarque sur le règlement de copropriété
Contrat d'assurance : obligation de souscription à une assurance immeuble axée sur la responsabilité civile		<input checked="" type="checkbox"/>		Loi Alur ou loi Duflo II, la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014
Fiche synthétique d'inscription au registre des copropriétés	<input checked="" type="checkbox"/>			L. 711-1 à 6

### Domaine Sécurité et sanitaire

Document	Remis	Non Remis	Sans Objet	Observations
Diagnostic amiante des parties communes « DTA » des immeubles en copropriété dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.	<input checked="" type="checkbox"/>			Les propriétaires doivent procéder à une recherche systématique d'amiante dans les parties communes. Cette recherche est rapportée dans le « dossier technique amiante (DTA) ». Le DTA n'est pas suffisant pour la réalisation de travaux, il ne concerne que certains matériaux (Liste A et B).
Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP) pour les parties communes	<input checked="" type="checkbox"/>			Concerne les parties communes de l'immeuble objet du présent DTG si la date de construction de l'immeuble est antérieure au 1er janvier 1949.
Contrat d'entretien Ascenseur			<input checked="" type="checkbox"/>	Les copropriétaires d'un ascenseur ont une obligation d'entretien conformément aux dispositions de l'article 79 de la loi du 2 juillet 2003 et celles du décret 2004-964. S'ils s'adressent à une entreprise spécialisée un contrat d'entretien écrit est obligatoire.
Contrôle technique périodique Ascenseur			<input checked="" type="checkbox"/>	Les copropriétaires d'un ascenseur doivent faire effectuer au minimum une fois tous les 5 ans un contrôle technique. Ce contrôle doit être effectué par un tiers n'ayant exercé aucune activité de conception, d'étude, et de réalisation de cet ascenseur.

Diagnostic sécurité incendie			<p>Registre de sécurité incendie sécurité incendie (obligatoire dans tous les immeubles depuis 1986), certaines installations doivent être mises en place pour la sécurité des occupants. Des informations doivent également faire l'objet d'un affichage dans certaines parties communes.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>
Contrat d'entretien VMC GAZ			<p>La VMC Gaz Elle permet l'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés et de l'air vicié par les logements tout en faisant entrer l'air neuf nécessaire à une combustion correcte du gaz et à l'hygiène de la respiration.</p> <p>En raison des risques importants d'incendie, l'entretien de la VMC gaz est obligatoire (arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989).</p> <p>CONTROLES A REALISER : les éléments du système de ventilation, le contrôle des débits et pressions d'air et la vacuité des réseaux doivent être entretenus tous les ans.</p> <p>Un nettoyage exhaustif de l'ensemble de la VMC gaz doit également être réalisé tous les 5 ans.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>

<p>Contrat d'entretien VMC collective</p>		<p>En matière de VMC sanitaire, les règles sont plus souples. L'article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986 précise la nécessité de faire vérifier au moins une fois par an les installations de ventilation et celles fonctionnant automatiquement dans le cadre de la protection contre l'incendie, par un organisme ou un professionnel compétent qui tiendra un registre comportant les rapports de vérification, intervention et entretien, et les opérations de maintenance.</p> <p>Les points de l'entretien ne sont pas précisés mais pour être efficace, celui-ci doit comprendre le nettoyage des caissons d'extraction et des bouches d'air, le ramonage des conduits, la vérification de la pompe, le curage des fosses et la vérification de la tension de la courroie et des ventilateurs. Cependant, la loi n'impose pas la signature d'un contrat d'entretien. Celui-ci est néanmoins vivement conseillé, afin d'éviter les problèmes d'hygiène, de renouvellement de l'air, mais aussi les risques d'incendie, les pannes éventuelles, les nuisances sonores provoquées par des ventilateurs bruyants...</p> <p></p> <p>Son entretien est d'autant plus conseillé que l'article 14 de la loi du 10 juillet 1965 précise que le syndicat de copropriété est « responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes, sans préjudice d'action récursoire. »</p> <p>Ainsi, en cas de dysfonctionnement de la VMC, l'assureur vérifiera en priorité la date du dernier entretien. Si celle-ci date de plusieurs années, c'est la responsabilité de la copropriété qui sera engagée ; il ne sera pas aisé de reporter la faute sur le copropriétaire qui ne prend pas soin de sa ventilation, n'aère jamais son habitation, prend une dizaine de douches et bains par jour, cuisine toute la journée... Notons que certains départements peuvent rendre obligatoire l'entretien par des règlements sanitaires précis.</p>
---	--	---

Contrat d'entretien Chaudière collective	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>L'obligation d'entretien annuel est destinée aux chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts</p> <p>L'entretien annuel d'une chaudière collective comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sa vérification,</li> <li>• son nettoyage et son réglage,</li> <li>• des conseils sur le bon usage de la chaudière en place,</li> <li>• des améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage,</li> <li>• l'intérêt éventuel du remplacement de celle-ci,</li> <li>• la remise d'une attestation d'entretien détaillée,</li> <li>• le résultat de la mesure de monoxyde de carbone,</li> <li>• la classe énergétique de la chaudière (pour celle fonctionnant au gaz ou au fioul de puissance inférieure à 70 kW).</li> </ul> <p>À cet effet, des opérations obligatoires sont listées dans la norme NF X50-011 étendue à 400 kW pour le fioul et dans la norme NF X50-010 étendue à 400 kW pour le gaz et explicitement listées pour le bois. L'arrêté du 15 septembre 2019 comprend l'évaluation du rendement des chaudières et celle des émissions de polluants.</p>
Attestation d'entretien Chauffage collectif	<input checked="" type="checkbox"/>		<p>L'attestation d'entretien doit rendre compte de ces informations sous la forme d'un tableau à trois entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le bon usage de la chaudière en place,</li> <li>• les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage,</li> <li>• l'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage.</li> </ul>
Contrat de lutte contre les nuisibles (rongeurs, insectes, volatiles, ...)		<input checked="" type="checkbox"/>	Circulaire du 9 septembre 1978 relative au RSD-type.

### Economies d'énergie, écologie

Document	Remis	Non Remis	Sans Objet	Observations
Diagnostic de Performance Energétique Collectif (DPE)			<input checked="" type="checkbox"/>	Concerne les bâtiments en copropriété et doit être réalisé obligatoirement lors de l'élaboration du 3PT.
Factures ou devis de travaux		<input checked="" type="checkbox"/>		Travaux d'isolation, changement de générateur, de ventilation.



## CONCLUSION

**Ce Diagnostic Technique permet de réaliser un état technique et réglementaire du bâtiment et de rapporter sa situation énergétique. L'objectif du présent rapport est d'améliorer la gestion technique et patrimoniale de la copropriété et de proposer une liste de travaux et une évaluation sommaire des coûts nécessaire à la conservation de l'immeuble, en précisant notamment les travaux qui devraient être menés dans les dix prochaines années.**

**La conclusion de ce rapport constitue le PPPT : Projet de Plan Pluriannuel de Travaux.**

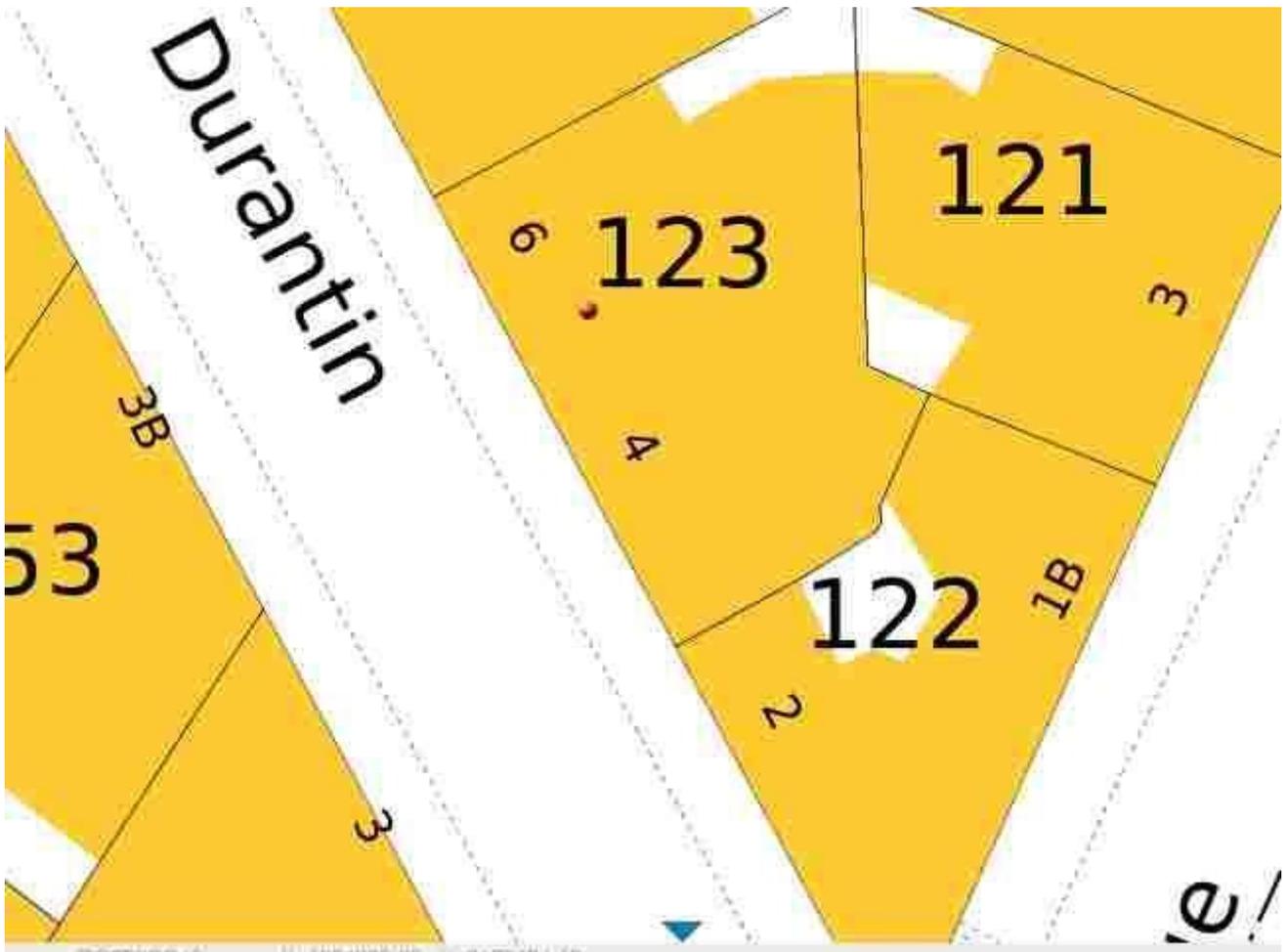
**Les travaux votés en Assemblée Générale constitueront le PPT : Plan Pluriannuel de Travaux.**



ANNEXES



Document 1



Commentaire : Cadastre



Commentaire : *geoportail-urbanisme*



29/01/2024 13:19

Fiche information détaillée d'une parcelle - Géoportail de l'Urbanisme



# geoportail-urbanisme

## FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

### Commune de Paris - Section AS - Parcelle 0057



#### VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

##### Zonage(s)

■ Parcelle classée UG, Zone urbaine générale

#### La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

##### Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
  - Zone de déficit en logement social
- Mixité des destinations ou sous-destinations
  - Secteur de protection de l'habitation

#### Équipements, réseaux et emplacements réservés

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
  - Voie publique ou privée

#### Qualité urbaine et architecturale

#### SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques (AC1)
  - Lycée Jules-Ferry
- Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention des risques miniers (PPRM) (PM1)
  - PPRmt dû à d'anciennes carrières à Paris

#### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

- SCOT METROPOLE DU GRAND PARIS

[https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/parcel-info/75\\_056\\_118\\_000\\_AS\\_0057/](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/parcel-info/75_056_118_000_AS_0057/)

1/2

 Hauteur maximale  
Hauteur plafond

null

Autre  
Secteur de dispositions particulières

#### Secteurs soumis à d'autres dispositions particulières

 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général  
Zones d'anciennes carrières souterraines

 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général  
Zones comportant des poches de gypse antéludien

#### Traitement environnemental et paysager

 Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural  
Bâtiment protégé, ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés

 Coefficient de biotope par surface  
Secteur de mise en valeur du végétal

**NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable**

**Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ**

Commentaire : *Fiche geoportail-urbanisme*



Risques naturels identifiés : 5



**INONDATION**

à mon adresse : **PAS DE RISQUE CONNU**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



**SÉISME**

à mon adresse : **FAIBLE**

sur ma commune :  
**PAS DE RISQUE CONNU**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



**MOUVEMENTS DE  
TERRAIN**

à mon adresse : **EXISTANT**

sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



**RETRAIT  
GONFLEMENT DES  
ARGILES**

à mon adresse : **PAS DE RISQUE CONNU**

sur ma commune : **IMPORTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



**RADON**

à mon adresse : **FAIBLE**

sur ma commune :  
**PAS DE RISQUE CONNU**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

Commentaire : Risques naturels identifiés



## Les risques près de chez moi

📍 Adresse recherchée : 4 Rue Durantin, 75018 Paris



Risques naturels identifiés : 5

### INONDATION



📍 Risque à mon adresse **INCONNU**

🏠 Risque sur la commune **EXISTANT**

Votre adresse est située en zone inondable

### SÉISME



📍 Risque à mon adresse **FAIBLE**

🏠 Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Des tremblements de terre, séismes, peuvent toucher votre adresse

## MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque à mon adresse **EXISTANT**

Risque sur la commune **EXISTANT**

Votre adresse est exposée à des mouvements de terrain

## RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Risque à mon adresse **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont exposées au retrait-gonflement argiles - Code Insee : \$codeInsee

## RADON



Risque à mon adresse **FAIBLE**

Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Risques technologiques identifiés : 4

## INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Votre adresse est située à proximité d'industries ou d'établissements classés "à risque"

## NUCLÉAIRE



Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Votre adresse est située à proximité d'une installation nucléaire

## CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Certaines parties du territoire de votre commune : Paris sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

## POLLUTION DES SOLS



Risque à mon adresse **CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Votre adresse est située à proximité de sols pollués ou potentiellement pollués

## Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse **INCONNU**

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.  
En apprendre plus sur le risque inondation



Légende :

 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des CATNAT inondations dans ma commune : 16

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1831446A	27/07/2018	07/12/2018
INTE1804348A	15/01/2018	15/02/2018
INTE1831446A	09/07/2017	07/12/2018
INTE1615488A	28/05/2016	09/06/2016
INTE0600186A	23/06/2005	22/04/2006
INTE0300592A	31/05/2003	19/10/2003
INTE0100460A	06/07/2001	11/08/2001

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	25/12/1999	30/12/1999
INTE9900346A	30/05/1999	24/08/1999
INTE9400582A	18/07/1994	17/12/1994
INTE9300513A	29/04/1993	10/10/1993
INTE9200482A	31/05/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	16/01/1993
MDIE900018A	27/06/1990	19/12/1990
NOR19830803	05/06/1983	05/08/1983
NOR19830910	05/06/1983	11/09/1983

## Risque de séisme près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

En savoir plus sur le risque séisme



Légende :



## Risque de mouvements de terrain de près de chez moi

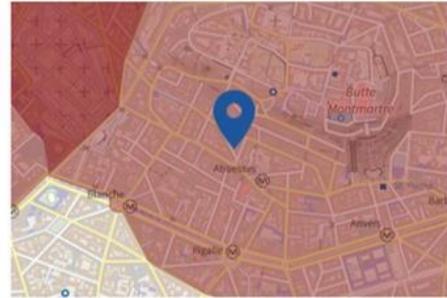
Risque à mon adresse **EXISTANT**

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

En apprendre plus sur le risque mouvements de terrain



Légende :



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des CATNAT mouvements de terrain dans ma commune : 1

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	25/12/1999	30/12/1999

## Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

**Risque à mon adresse** INFORMATION NON DISPONIBLE

**Risque sur la commune** **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.

En apprendre plus sur le risque retrait gonflement des argiles



Légende :



Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des sécheresses dans ma commune : 1

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0600132A	01/07/2003	11/03/2006

## Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **INFORMATION NON DISPONIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

En apprendre plus sur le risque radon



Légende :



## Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

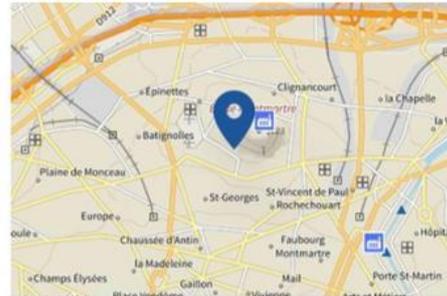
Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité

En apprendre plus sur le risque installation classée



Légende :



## Risque d'accident nucléaire près de chez moi

**Risque à mon adresse** **CONCERNÉ**

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à moins de 20 km

## Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

📍 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

🏠 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène) et de la saumure (saumoduc).



Légende :



## Risque de pollution des sols près de chez moi

**Risque à mon adresse** **CONCERNÉ**

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :



Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne Identifiant pour accéder à la fiche d'information détaillée.



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évittez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

**Avant les secousses, préparez-vous**

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



**Pendant les secousses**

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**



- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

**Après les secousses**



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



**QUE FAIRE  
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

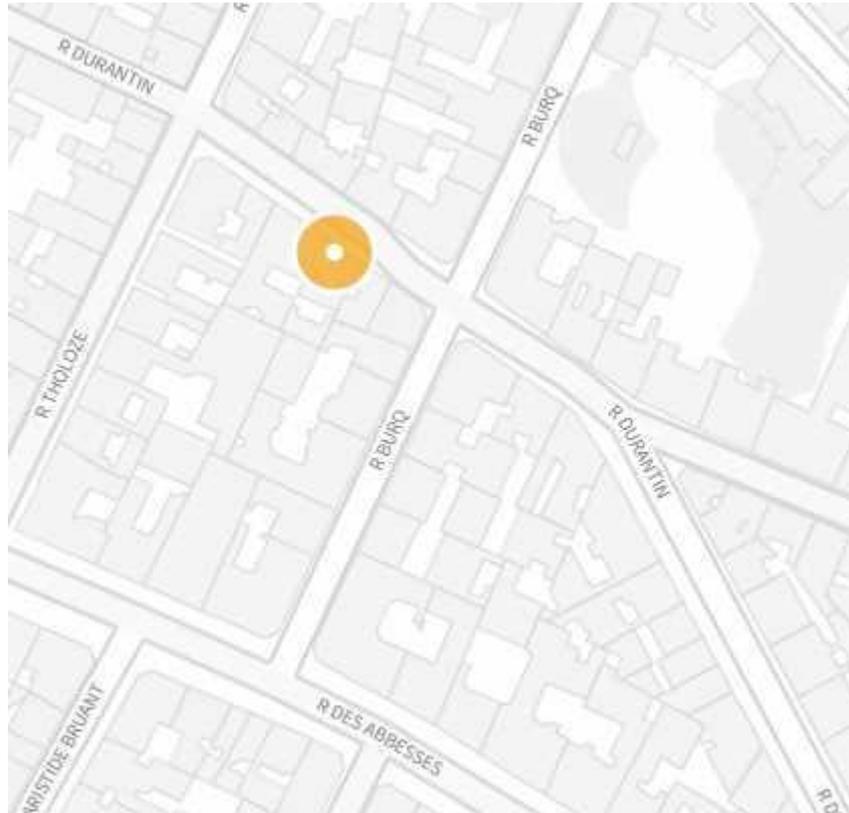
Page 16 / 16

Commentaire :

Fiche géorisques



Document 6



Commentaire : Géoportail



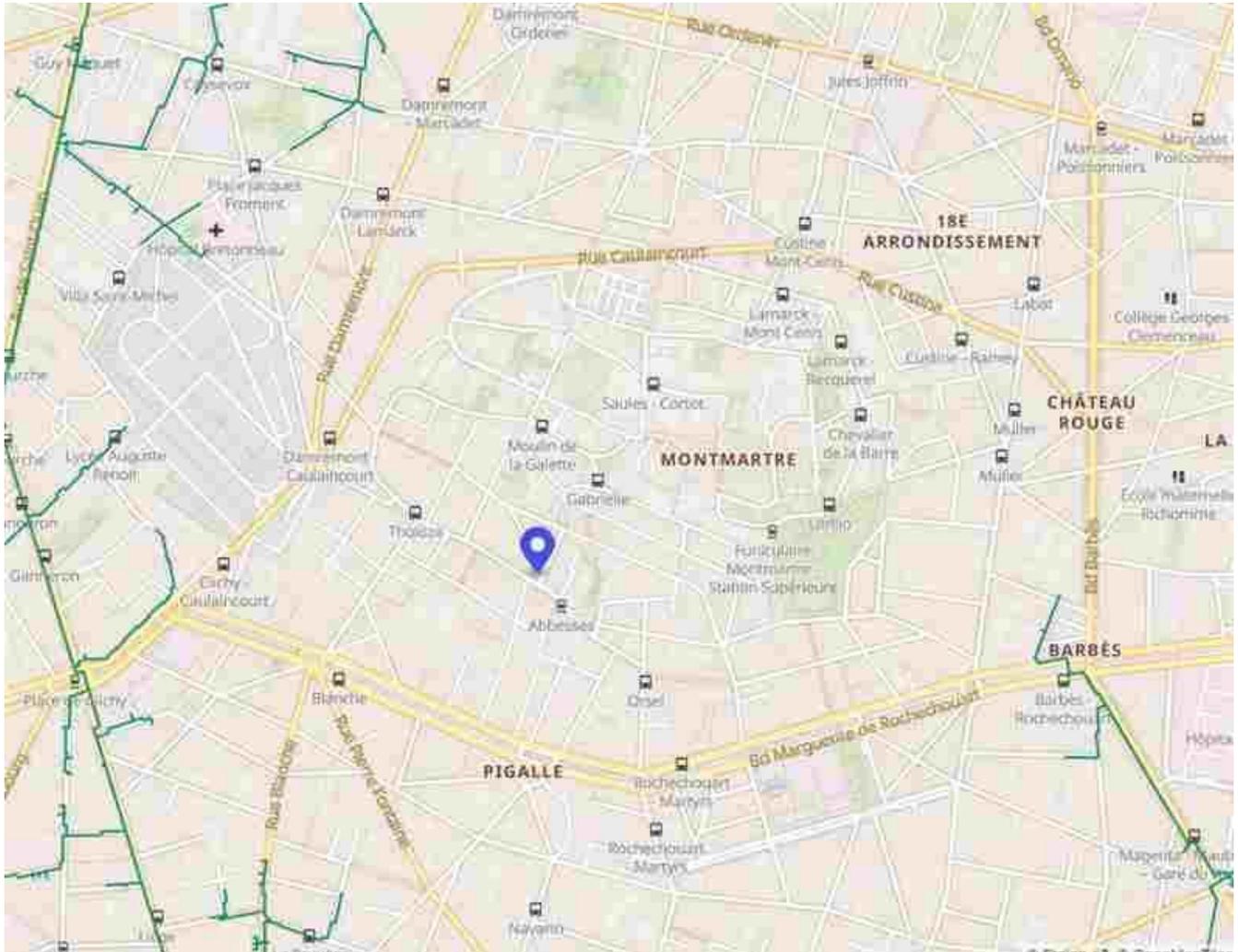
Document 7



Commentaire : capgeo



Document 8



Commentaire : *france-chaueur-urbaine*

Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : 4 rue Durantin Bâtiment A, 75018 PARIS

type de bien : Bâtiment

année de construction : 1949

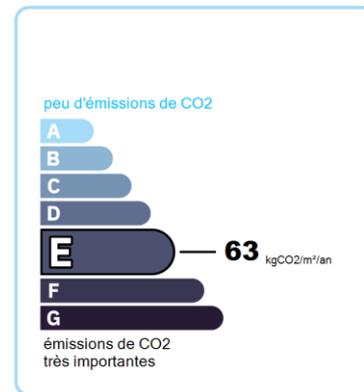
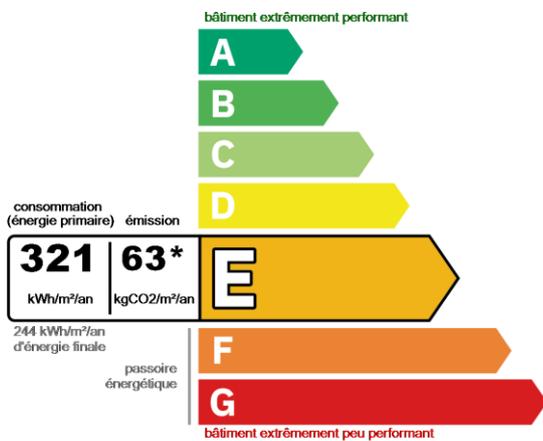
surface habitable : 556,4 m<sup>2</sup>

propriétaire : 4/6 RUE DURANTIN

adresse : 4 Rue Durantin, 75018 PARIS

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce bâtiment émet 35598 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 184448 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 14 001 € et 18 943 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

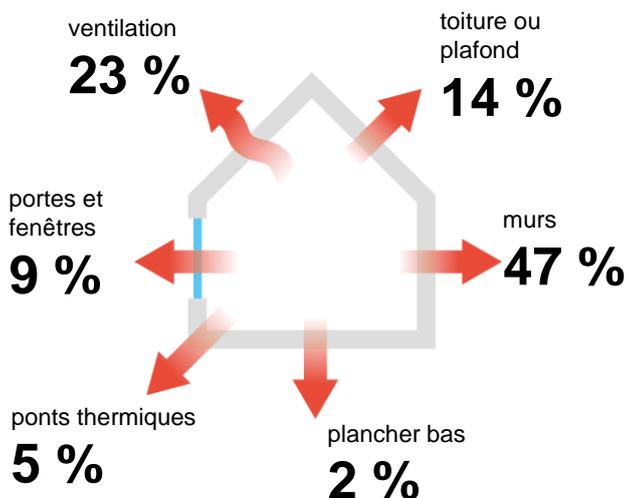
**01CONTROLE**  
106 rue Philippe-Auguste  
75011 PARIS - 11EME

diagnostiqueur :  
Marwa AOUNI

n° de certification : C2022-SE03-030  
organisme de certification : WE-CERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

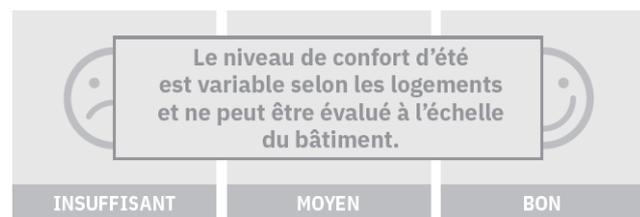
TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation par entrées d'air hautes et basses

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre bâtiment améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture du bâtiment



Equipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	103270 (103270 éf)	Entre 6 908€ et 9 346€	48%
eau chaude sanitaire	électrique	71726 (31185 éf)	Entre 6 735€ et 9 111€	49%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	2 419 (1 052 éf)	Entre 227€ et 307€	2%
auxiliaires	électrique	1 404 (611 éf)	Entre 132€ et 178€	1%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>178 819 kWh</b> (136 118 kWh é.f.)	Entre 14 001€ et 18 943€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 68,87l par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre bâtiment

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -24,5% sur votre facture

**astuces** (plus facile si le bâtiment dispose de solutions de pilotage efficaces)  
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.  
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**  
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.  
→ Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 68,87l /jour d'eau chaude à 40°C**  
Estimation faite par rapport à la surface d'un logement moyen (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.  
28l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -16% sur votre facture

**astuces**  
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.  
→ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements.

### Vue d'ensemble du bâtiment

	description	isolation
 murs	Mur façade ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 2 est dos Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 1 sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	TERRE PLEIN Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	<b>moyenne</b>
 toiture / plafond	Plafond 1 Dalle béton donnant sur Terrasse, isolation inconnue	<b>insuffisante</b>
 toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolation inconnue	<b>insuffisante</b>
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 6 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm)	<b>bonne</b>

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation collective unique multi bâtiment Fioul, installation en 1961, collectif sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau horizontal Electrique installation en 2024, individuel, production par semi-accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2022, individuel, production par semi-accumulation
 ventilation	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
 pilotage	Installation collective unique multi bâtiment : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central collectif

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre bâtiment sont essentiels.

#### type d'entretien

 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
--	---

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre bâtiment et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un bâtiment très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre bâtiment (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 115357 à 131850 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B COLLECTIVE : Installer une VMC Hygroréglable type B COLLECTIVE, y compris les bouches dans les appartements	

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 300000 à 900000 €

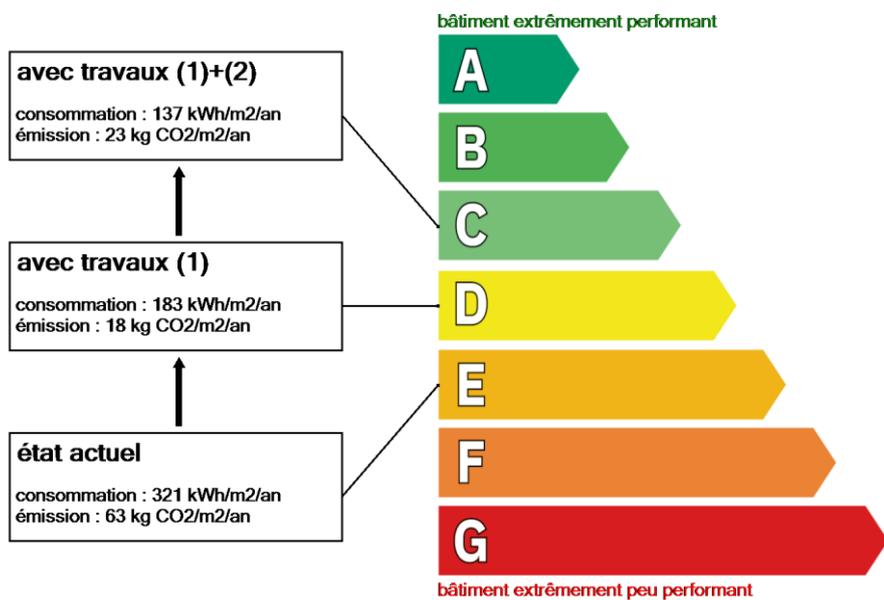
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Réseau de chaleur : Bien que la zone ne soit pas considérée comme prioritaire pour les raccordement au réseau de chaleur et que les branchements soient éloignés il est fortement recommandé d'entreprendre une étude de faisabilité afin d'évaluer la viabilité de cette option. Coût max	Coût min

## Commentaire:

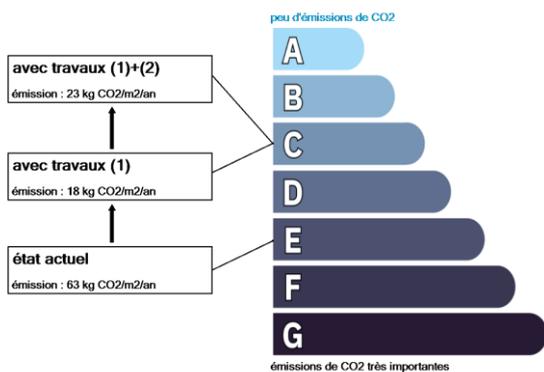
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](http://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE-CERT , 155 Rue du Docteur Bauer 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2475E0339895X**

DOCUEMNT NON FOURNI

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **22/01/2024**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		75 - Paris
	Altitude	donnée en ligne	88
	Type de bien	observée ou mesurée	Immeuble collectif
	Année de construction	valeur estimée	1949
	Surface habitable du logement	observée ou mesurée	556,4
	Surface habitable de l'immeuble	observée ou mesurée	556,4
	Nombre de niveaux de l'immeuble	observée ou mesurée	6
	Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,6
	Nb. de logements du bâtiment	observée ou mesurée	25

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe	Surface	observée ou mesurée	181,25 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm	
	Mur façade ouest	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée	94,28 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu	
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm	
	Mur 2 est dos	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
		Inertie	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
PC BAT 6	Surface	 observée ou mesurée	31,23 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 1 sud	Surface	 observée ou mesurée	75,75 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur NORD	Surface	 observée ou mesurée	27,87 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
PC BAT 4	Surface	 observée ou mesurée	38,37 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé
Plafond 1	Surface	 observée ou mesurée	47 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Plafond 2	Surface	 observée ou mesurée
Type		 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Inconnue
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
TERRE PLEIN	Surface	 observée ou mesurée	34,1 m <sup>2</sup>

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de plancher bas	🔍 observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	🔍 observée ou mesurée	35,2 m
Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	🔍 observée ou mesurée	69,5 m <sup>2</sup>
Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	🔍 observée ou mesurée	Terre-plein
<b>PC BAT 6</b>		
Surface	🔍 observée ou mesurée	17,7 m <sup>2</sup>
Type de plancher bas	🔍 observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Inconnue
Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	🔍 observée ou mesurée	Local chauffé
<b>PC BAT 4</b>		
Surface	🔍 observée ou mesurée	17,7 m <sup>2</sup>
Type de plancher bas	🔍 observée ou mesurée	Dalle béton
Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
Type d'adjacence	🔍 observée ou mesurée	Local chauffé
<b>FB 6em OUEST BAT 6 0.8/1.2</b>		
Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	1,97 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	🔍 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	🔍 observée ou mesurée	Non
<b>VELUX G 6em NORD BAT 6 1.08/1.2</b>		
Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie Bois

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
VELUX G 6em SUD BAT 6 1.08/1.2	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu Extérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui	
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu Extérieur	
	VELUX G 6em SUD BAT 6 0.7/0.9	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud	
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		observée ou mesurée	Non	
Surface de baies		observée ou mesurée	0,66 m <sup>2</sup>	
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage horizontal	
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu Extérieur	
FB 6em NORD BAT6 0.7/0.9		Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
		Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,63 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,3 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison $< 25^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,66 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison $< 25^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non

VELUX G 6em  
EST BAT 4  
1.08/1.2

VELUX G 6em  
EST BAT 6  
0.7/0.9

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>OUEST BAT 4: 6em etage 0.3/0.5</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,15 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
<b>FB 6em OUEST BAT 4 0.8/1.2</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,95 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
<b>FB BAT 6 FACADE BOIS</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	13,86 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	11,88 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>FB BAT 6 FACADE PVC</b> Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	5,94 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>PORTEF BAT 6 FACADE</b> Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,03 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
<b>FB EST COUR</b> Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	10,06 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>FB est cour</b>	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	16,1 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>Fb nord cour pvc</b>	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fb nord bois	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,03 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Pf rdv est cour	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,08 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fb toilettes est bois	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,75 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
FB ouest pvc bat 4 rdc	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,03 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
FB ouest pvc bat 6 rdc	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,01 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
FB ouest pvc bat 6 rdc 0.6/1.9	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,28 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
<b>PorteS BAT 4</b>	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		20,93 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
<b>PorteS BAT 6</b>	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		22,67 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
<b>Linéaire TERRE PLEIN Mur façade ouest</b>	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		17,7 m
<b>Linéaire TERRE PLEIN Mur 2 est dos</b>	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		9,3 m
<b>Linéaire TERRE PLEIN Mur 1 sud</b>	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		5,05 m
<b>Linéaire TERRE PLEIN Mur NORD</b>	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		3,2 m
<b>Linéaire Mur façade ouest (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		17,7 m
<b>Linéaire Mur 2 est dos (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		9,3 m
<b>Linéaire Mur 1 sud (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		5,05 m
<b>Linéaire Mur NORD (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		3,2 m
<b>Linéaire Mur façade ouest (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		17,7 m
<b>Linéaire Mur 2 est dos (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		9,3 m
<b>Linéaire Mur 1 sud (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique		5,05 m

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur NORD (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
<b>Linéaire Plafond 1 Mur façade ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,7 m
<b>Linéaire Plafond 1 Mur 2 est dos</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,3 m
<b>Linéaire Plafond 1 Mur 1 sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,05 m
<b>Linéaire Plafond 1 Mur NORD</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
<b>Linéaire FB EST COUR Mur 2 est dos</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	19,04 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire FB est cour Mur 2 est dos</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,77 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fb nord cour pvc Mur NORD</b>	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,91 m
<b>Linéaire Fb nord cour pvc Mur NORD</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fb nord bois Mur NORD</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,91 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Pf rdv est cour Mur 2 est dos</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fb toilettes est bois Mur 2 est dos</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fb toilettes est bois Mur 2 est dos</b>	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire FB ouest pvc bat 4 rdc Mur façade ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,81 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire FB ouest pvc bat 6 rdc Mur façade ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,81 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire FB ouest pvc bat 6 rdc 0.6/1.9 Mur façade ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du bâtiment (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Installation collective unique multi bâtiment	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Installation collective unique multi bâtiment
	Nombre de générateurs	 observée ou mesurée	25
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	556,4 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	1961
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	556,4 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central collectif
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
	Chauffe-eau horizontal Electrique 75L	Type générateur	 observée ou mesurée
Année installation		 valeur par défaut	2014
Energie utilisée		 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS		 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution		 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës		 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable		 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage		 observée ou mesurée	75 L
Type de ballon		 observée ou mesurée	Chauffe-eau horizontal
Chauffe-eau horizontal Electrique 65L	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau horizontal Electrique 65L
	Année installation	 valeur par défaut	2024
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	65 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau horizontal
Chauffe-eau vertical Electri 2022 C	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical Electri 2022 C
	Année installation	 valeur par défaut	2022
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	100 L
	Type de ballon	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Ventilation	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Année installation	 valeur par défaut	1949
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
6 rue durantin 6em etage	surface	 observée ou mesurée	24
	typologie	 observée ou mesurée	T2
	étage	 observée ou mesurée	Dernier
	orientation	 observée ou mesurée	Sud / Ouest
4rue durantin 6em etage	surface	 observée ou mesurée	23
	typologie	 observée ou mesurée	T2
	étage	 observée ou mesurée	Dernier
	orientation	 observée ou mesurée	Ouest
Mme BRUNE BAT 4 RDC	surface	 observée ou mesurée	17,2
	typologie	 observée ou mesurée	T1
	étage	 observée ou mesurée	Rdc
	orientation	 observée ou mesurée	Ouest
SOUCHKO Laura BAT 6 1ER	surface	 observée ou mesurée	22
	typologie	 observée ou mesurée	T1
	étage	 observée ou mesurée	Intermédiaire
	orientation	 observée ou mesurée	Ouest
BAT 6 RDC	surface	 observée ou mesurée	23
	typologie	 observée ou mesurée	T1
	étage	 observée ou mesurée	Rdc
	orientation	 observée ou mesurée	Ouest
BAT 4 ETAGE 4	surface	 observée ou mesurée	15,5
	typologie	 observée ou mesurée	T1
	étage	 observée ou mesurée	Intermédiaire
	orientation	 observée ou mesurée	Est

logements visités

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES 3 SCÉNARI

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		Pérennisation et amélioration du bâtiment	Rénovation objectif 35% d'économie d'énergie*	Économies maximales
<b>Travaux d'Amélioration et d'Entretien</b>	Réaliser un diagnostic électrique des parties communes.	600 €	600 €	600 €
	Remplacement des portes d'accès des bâtiments 4 et 6 par une porte en double vitrage "renforcé" (feuilleté) dite anti-effraction.	7 000 €	7 000 €	7 000 €
	Mise en place de portes coupe-feu dans les locaux communs des bâtiments 4 et 6.	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	Mettre en place des extincteurs dans les locaux communs des bâtiments 4 et 6.	5 600 €	5 600 €	5 600 €
	Mettre en place des blocs de sécurité dans les locaux communs des bâtiments 4 et 6.	2 800 €	2 800 €	2 800 €
	Mettre en place un système de désenfumage dans les bâtiments 4 et 6.	18 000 €	18 000 €	18 000 €
	Etudier une intervention globale sur l'intégralité des réseaux de canalisation vieillissantes du bâtiment 4 (réparations ponctuelles déjà été réalisées).	3 200 €	3 200 €	3 200 €
	Réaliser des réparations ponctuelles sur les canalisations en fontes vieillissantes du bâtiment 6.	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Mise en place d'un chemin d'escalier pour les bâtiments 4 et 6.	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Mettre en place un contrat contre les nuisibles.	500 €	500 €	500 €
	Etude approfondie de l'étanchéité de la toiture	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Entreprendre le ravalement des façades	90 750 €	90 750 €	90 750 €
	Mise en place des caches pour les luminaires	320 €	320 €	320 €
	Faire un diagnostic structure dans le sous-sol.	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	Réfection de l'éclairage des sous-sols.	900 €	900 €	900 €
	Mettre sous goulottes et de remplacer celles qui sont cassées.	3 600 €	3 600 €	3 600 €
	Poncer et vitrifier le parquet des bâtiments 4 et 6.	14 960 €	14 960 €	14 960 €
	Réfection des gaines techniques des bâtiments 4 et 6.	7 600 €	7 600 €	7 600 €
<b>Rénovation Énergétique</b>	Scénario 1 issu du DPE		131 850 €	131 850 €
	Scénario 2 issu du DPE			900 000 €
<b>Montant de l'investissement TTC</b>		<b>191 530 €</b>	<b>323 380 €</b>	<b>1 223 380 €</b>
<b>Echéancier Travaux Hors Rénovation Énergétique</b>	<b>Période 0-1 an</b>	<b>4 100 €</b>		
	<b>Période 1-5 ans</b>		<b>139 870 €</b>	
	<b>Période 5-10 ans</b>			<b>47 560 €</b>
<b>Étiquette énergétique Actuelle</b>		<b>E</b>		
<b>Gains énergétiques</b>		0%	43%	57%
<b>Étiquette énergétique après Travaux</b>		<b>E</b>	<b>D</b>	<b>C</b>

\*Selon le scénario 1 du DPE, si 35% n'est pas atteint le % Gains Énergétiques est indiqué dans cette synthèse

**SYNTHESE DES ATTESTATIONS**  
*RAPPORT N° 4/6 RUE DURANTIN*

## Attestation d'assurance

ACTRADIS.FR: EMIS PAR COPIE D'UN ORIGINAL VALIDE LE 03/01/2023 POUR GROUPE BATISANTE



### M. HERMANN

Agent Général  
32 rue du Maréchal Foch  
78000 - Versailles  
Tél : 01 39 50 12 12  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr) - n° 15003497  
Mail : [versailleschateau@allianz.fr](mailto:versailleschateau@allianz.fr)

### ATTESTATION D'ASSURANCE

#### RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Allianz I.A.R.D. - compagnie d'assurances dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 3051 92076 Paris la Défense Cedex, certifie que :

01 CONTROLE SAS  
106 avenue Philippe Auguste  
75011 Paris

est garanti(e) par un contrat d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE** souscrit auprès d'elle sous le n° 43 370 182

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Vérifications techniques réglementaires au titre de la protection contre les risques de panique et incendie dans les ERP, dans le cadre de l'agrément délivré par le ministère de l'intérieur, et du certificat d'accréditation N°3-049
- Vérifications réglementaires de toutes installations électriques, à caractère périodique et initial, première mise en service, dans les ERT
- Vérifications techniques réglementaires en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Vérifications Consuel (décret du 06/03/2001)
- Contrôles des installations électriques par thermographie infrarouge, déclaration Q18 et Q19 selon documents techniques D18 et D19 de l'APSAD.
- Audit Energétique,
  - 
  -
- Inspections d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des Certificats d'Economie d'Energie
- Vérifications réglementaires sur les appareils et engins de levage,
- Vérifications réglementaires d'appareils à pression des gaz,
- Mesures de bruit,
- Attestations de conformité à la réglementation de l'accès des personnes à mobilité réduite et gestion des agendas AD'aP
- Inspections périodiques des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 KW
- Audit technique complet et de mise en sécurité des ascenseurs et des escalators dans le cadre réglementaire en vigueur ( loi SAE), dans les ERP et IGH, portes et portails, à l'exclusion de toute activité de maîtrise d'œuvre et/ou de préconisation ou réalisation de travaux de quelque nature que ce soit (installation, entretien, maintenance...)
- Contrôles réglementaires des portes et portails automatiques



ENTREPRISES - 92076 - 92076 - 92076

Allianz Vie  
Société anonyme au capital de 643 054 425 €  
240 234 962 RCS Nanterre  
N° TVA : FR82 240 234 962

Allianz IARD  
Société anonyme au capital de 991 967 200 €  
642 110 291 RCS Nanterre  
N° TVA : FR76 642 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances  
1 cours Michelet - CS 3051  
92076 Paris La Défense Cedex  
[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

ACTRADIS.FR: EMIS PAR COPIE D'UN ORIGINAL VALIDE LE 03/01/2023 POUR GROUPE BATISANTE

- Contrôle de conformité des installations d'assainissements non collectifs
- Contrôle de conformité des raccordements d'assainissements collectifs
- Vérifications générales périodiques des ascenseurs et équipements assimilés installés sur les lieux de travail
- Contrôle et vérification de compactage de remblais et de tranchées par pénétromètre,
- Inspections télévisées de réseaux.
- Contrôle d'étanchéité des canalisations et regards, à l'air à l'eau
- Contrôle périodique des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW prévu à l'article 2 de l'arrêté du 2 octobre 2009
- Elaboration des plans de prévention (selon le Décret n° 92-158 du 20 février 1992 et suivants)
- Contrôle des Installations de Climatisation
- Etat parasitaire
- Dossier de Diagnostic Techniques selon l'ordonnance du 08 juin 2005
- Evaluation des risques professionnels
- Contrôle par un constat de risque d'exposition au plomb des locaux avant et après réalisation de travaux (CREP)
- Diagnostic et contrôle dans le cadre de la réglementation amiante selon les décrets parus ou à paraître, sans réalisation de travaux mais avec les prélèvements pour analyse
- Étude des réseaux intérieurs communs de canalisations d'eau potable: diagnostic

Le présent contrat n'a pas pour objet de garantir les activités de :  
- maîtrises d'œuvre de quelque nature que ce soit de préconisation et / ou réalisation de travaux de construction.

La présente attestation valable du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, ne peut engager ALLIANZ IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Versailles, le 20 décembre 2022

Marc HERMANN

Conformément à l'Article L.112-3 du Code des Assurances, la présente Attestation vaut simple présomption de garantie.

Le Présent Document est composé de 2 Feuillet.



ACTRADIS.FR: EMIS PAR COPIE D'UN ORIGINAL VALIDE LE 03/01/2023 POUR GROUPE BATISANTE

Allianz Vie  
Société anonyme au capital de 643 054 425 €  
140 224 962 RCS Nanterre  
N° TVA: FR88 340 234 962

Allianz IARD  
Société anonyme au capital de 991 967 200 €  
542 110 291 RCS Nanterre  
N° TVA: FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code des assurances  
11 cours Michelet - CS 20051  
92076 Paris La Défense Cedex  
www.allianz.fr

ACTRADIS.FR: EMIS PAR COPIE D'UN ORIGINAL VALIDE LE 03/01/2023 POUR GROUPE BATISANTE



**Tableau récapitulatif des plafonds des garanties que nous vous proposons**

RESPONSABILITE CIVILE "EXPLOITATION"	Garanties souscrites	Montants max. par an garantis	Franchise par sinistre (sauf sin. dommages corporels)
Dommages résultant pas d'une activité à leur fonctionnement d'une durée supérieure à six mois consécutifs (vols, incendies, etc.)	OUI	10 000 000,00 EUR par sinistre	
- Tous dommages matériels	OUI	10 000 000,00 EUR par sinistre	
Garantie pollution (dépense de dépollution)	OUI	1 000 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
Dommages matériels et matériels consécutifs	OUI	1 000 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
Sans sin. corporels	OUI	150 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
- Vol et dégradés	OUI	150 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
- Dommages matériels et matériels consécutifs	OUI	300 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
Dommages résultant d'une activité à leur fonctionnement de moins de six mois consécutifs (vols, incendies, etc.)	OUI	1 500 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
- Tous dommages matériels	OUI	1 500 000,00 EUR par sinistre	2 000,00 EUR
Dommages à vos intérêts	OUI	3 500 000,00 EUR par sinistre	
- Dommages matériels et matériels consécutifs	OUI	3 500 000,00 EUR par sinistre	
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A L'ACCIDENT</b>	<b>Garanties souscrites</b>	<b>Montants max. par an garantis</b>	<b>Si il s'interrompt en recours</b>
- Tous dommages matériels, quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000,00 EUR par sinistre	Si il s'interrompt en recours

Agence AR2  
15, rue de la République  
92000 Nanterre  
Tél : 01 47 34 10 20

Agence M1  
15, rue de la République  
92000 Nanterre  
Tél : 01 47 34 10 20

Agence N1, rue de la République  
92000 Nanterre  
Tél : 01 47 34 10 20

412857 3PT BAT A 15

## OPQBI/RGE 1905



L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur  
75002 PARIS  
Tél. : 01 55 34 96 30  
Email : opqibi@opqibi.com  
Site web : www.opqibi.com

N° dossier : 4072 II  
liste : 079 CA1

### Certificat de Qualification N° 18 08 3756

Période du : 01/08/2023 au 01/08/2024

Nom ou dénomination :	01 CONTROLE	E-mail :	qualite@mac1.fr
Adresse :	106 Avenue Philippe Auguste	Site internet :	nc
Code postal, ville :	75011 PARIS	N° siren :	335060307
Téléphone :	0141541137	N° siret :	335060307 00063
Télécopie :		Code NAF :	7112B
Forme juridique :	SAS à associé unique	Assurance(s) :	ALLIANZ
Registre du commerce :	335060307 PARIS		
Capital social en € :	250 848		
Appartenance :	Groupe BatiSanté SAS		
Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2022 en K€ :	2549		
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2022 en K€ :	46		
Effectifs permanents déclarés pour 2022 :	16		
Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :	Madame TAVERNIER Carole	Fonction :	Présidente

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI  
valable(s) jusqu'au : 01/08/2026

(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

#### Performance énergétique

Date d'effet

1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)

01/08/2022

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI



François Guillot



Certificat page 1 (nb total pages 2)

27/07/2023

Annexe au certificat n° : **18 08 3756**

Délivrée le : **01/08/2023**  
Validité : **01/08/2024**

**Liste des qualifications OPQIBi  
avec mention « RGE » détenues par :**

**01 CONTROLE**  
106 Avenue Philippe Auguste  
75011 PARIS

Qualification(s) **RGE**

► **Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBi**

**1905** Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBi

Le Président de l'OPQIBi

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE  
104 rue Réaumur  
75002 PARIS  
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90



François Guillot

**Localisation des Référents techniques**  
pour les qualifications et/ou qualifications probatoires suivantes  
détenues par :

**01 CONTROLE**

106 Avenue Philippe Auguste  
75011 PARIS

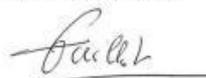
▶ **1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)**

01 CONTROLE (Siège : 75011 PARIS)

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI



François Guillot

## CERTIFICAT DPE



### WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **AOUNI Marwa**

Sous le numéro : **C2022-SE03-030**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	Du 24/03/2023 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 03/04/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 24/03/2023  
Par WE-CERT  
Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-compétences.com;  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021



## EXPERT EN EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS Titre de Niveau 7 (ancien Niveau I)

Certificat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles au Niveau 7  
par Arrêté du 09 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015, NOR : ETSDI500575A  
modifié par l'arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018, NOR : MTRDI1831322A  
Code de spécialité NSF 227 Transformations : Energie, génie climatique  
(y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique; utilités : froid, climatisation, chauffage)

*Vu les délibérations du jury de Wedge Institute, en date du 07/09/2022  
Est attendu que AOUNI Marwa Née à : VILLEPENTE le 19/08/1995*

*A satisfait à toutes les exigences du règlement  
Il est délivré à AOUNI Marwa  
Le Certificat d'Expert en Efficacité Energétique des bâtiments de Wedge Institute  
Mention : Très bien*

*A SAINT OUEN, le 07/09/2022*

*Le Président du jury*

*Le titulaire*



*Le directeur de l'établissement*

WEDGE POLYTECHNIQUE  
INTERNATIONALE RESISTANCE  
26 Rue Traversière 92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél : 01 47 37 33 33  
Fax : 01 47 37 33 33  
M. 0606 1 44 57 33 33

## diplome Bac+3 techniques du batiment

	WP11_T_F_VF_03	05/07/2018	V2	Page 1 sur 1
	<b>ATTESTATION DE VALIDATION DU TITRE</b>			

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa née le 19/08/1995 à VILLEPINTE**

A validé avec succès le titre de : Diagnostiqueur Immobilier Titre 6

Date de l'audit : 09/03/2022

Lieu de l'audit : Saint Ouen

Mention : Très Bien

### DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER TITRE 6 (BAC+3)

\*REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE

\*CONSTATS DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

\*INSTALLATION INTERIEURE AU GAZ NATUREL

\*DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

\*DIAGNOSTIC ET SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT

\*DIAGNOSTIC TERMITES

Fait à Thionville,

Le 09/03/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



N° de certification OF DTI/010-b  
WEDGE certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03/31 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compto@wedge-formation.com

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
	<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>			

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE SANS MENTION**

## REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE SANS MENTION

***\*REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE SANS MENTION** (selon la norme NF X46-020, selon l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et conformément au Code de la Santé Publique issu du décret 2011-629 du 3 juin 2011, suivant le contenu de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 21 heures*

**Dates de formation :** Du 14/02/2022 au 16/02/2022  
**Durée de la formation :** 21 heures soit 3 jours

Fait à Thionville,  
Le 16/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



N° de certification OF DT1010-b  
WEDGE certifié pour les  
formations DTI



WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
 SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : B559A  
 BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
 Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
 Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : [compta@wedge-formation.com](mailto:compta@wedge-formation.com)

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>				

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa ,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE AVEC MENTION**

## REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE AVEC MENTION

***\*REPERAGE ET DIAGNOSTIC AMIANTE AVEC MENTION** (selon la norme NF X46-020, selon l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et conformément au Code de la Santé Publique issu du décret 2011-629 du 3 juin 2011, suivant le contenu de l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 14 heures*

**Dates de formation :** Du 17/02/2022 au 18/02/2022  
**Durée de la formation :** 14 heures soit 2 jours

Fait à Thionville,  
Le 18/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation

  
WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL SCHOOL  
16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compt@wedge-formation.com



N° de certification OF DTI010-b  
WEDGE certifié pour les  
formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compt@wedge-formation.com

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
	<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>			

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE SANS MENTION**

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE SANS MENTION

*\*DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE SANS MENTION suivant le contenu consacré aux compétences concernées par l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification (modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011) et suivant les arrêtés du 8 février 2012, du 17 octobre 2012 et du 08 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les conditions d'établissement du DPE. Pour une durée de 21 heures*

**Dates de formation :** Du 31/01/2022 au 02/02/2022  
**Durée de la formation :** 21 heures soit 3 jours

Fait à Thionville,  
Le 02/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



N° de certification  
OF DT10106 WEDGE  
certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE A.L.C. IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : [compta@wedge-formation.com](mailto:compta@wedge-formation.com)

	WPIII_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
	<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>			

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa .**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC MENTION**

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC MENTION

***\*DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE AVEC MENTION** suivant le contenu consacré aux compétences concernées de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification (modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011) et suivant les arrêtés du 8 février 2012, du 17 octobre 2012 et du 08 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les conditions d'établissement du DPE. Pour une durée de 14 heures*

**Dates de formation :** Du 03/02/2022 au 04/02/2022  
**Durée de la formation :** 14 heures soit 2 jours

Fait à Thionville,  
Le 04/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE  
16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : [compta@wedge-formation.com](mailto:compta@wedge-formation.com)



N° de certification  
OF DT1010b WEDGE  
certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : [compta@wedge-formation.com](mailto:compta@wedge-formation.com)

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>				

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*DIAGNOSTIC ET SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT**

## DIAGNOSTIC ET SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BÂTIMENT

### **\*DIAGNOSTIC ET SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BÂTIMENT**

*(Selon la norme NFC 16-600, selon l'Arrêté du 28 Septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation et suivant l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certifications des compétences de personnes physiques réalisant l'état de 'installation intérieure d'électricité et des critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 28 heures*

**Dates de formation :** Du 07/02/2022 au 10/02/2022  
**Durée de la formation :** 28 heures soit 4 jours

Fait à Thionville,  
Le 10/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



N° de certification  
OF DT10106 WEDGE  
certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : [compta@wedge-formation.com](mailto:compta@wedge-formation.com)

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>				

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : **\*INSTALLATION INTERIEURE AU GAZ NATUREL**

## INSTALLATION INTERIEURE AU GAZ NATUREL

*\*INSTALLATION INTERIEURE AU GAZ NATUREL (selon la norme NF P45-500, selon l'arrêté du 12 février 2014 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz et suivant le contenu de l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences de personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 28 heures*

**Dates de formation :** Du 24/01/2022 au 27/01/2022  
**Durée de la formation :** 28 heures soit 4 jours

Fait à Thionville,  
Le 27/01/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation

FORMATION  
DTI



N° de certification  
OF DTI/010b WEDGE  
certifié pour les formations DTI



WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compla@wedge-formation.com

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>				

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : \* **CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB**

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

*\*CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (selon la norme NF X46-030, l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et selon le contenu l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 21 heures*

**Dates de formation :** Du 19/01/2022 au 21/01/2022  
**Durée de la formation :** 21 heures soit 3 jours

Fait à Thionville,  
Le 21/01/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



FORMATION  
DTI



N° de certification  
OF DTU010b WEDGE  
certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
SIRET N° : 828 858 340 0001 5 - Code APE : 8559A  
BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compt@wedge-formation.com

	WP11_T_F_VF_03	03/01/2022	V4	Page 1 sur 1
	<b>ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION</b>			

## ATTESTATION DE SUIVI ET DE VALIDATION

Je soussigné, Monsieur THEROL Hamid, Responsable de formation auprès de WEDGE INSTITUTE certifie que :

**Madame AOUNI Marwa,**

A suivi et validé avec succès la formation suivante : \* **DIAGNOSTIC TERMITES**

## DIAGNOSTIC TERMITES

*\*DIAGNOSTIC TERMITES (selon la norme NF P03-201 de février 2016, selon l'arrêté du 7 Mars 2012 définissant le modèle la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et selon le contenu l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification) pour une durée de 21 heures*

**Dates de formation :** Du 21/02/2022 au 23/02/2022  
**Durée de la formation :** 21 heures soit 3 jours

Fait à Thionville,  
Le 23/02/2022

M THEROL Hamid,  
Responsable de Formation



WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL SCHOOL  
 158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000



N° de certification  
OF DTI/010 WEDGE  
certifié pour les formations DTI

WEDGE POLYTECHNIC INTERNATIONAL INSTITUTE 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE  
 SIRET N° : 828 858 340 00015 - Code APE : 8559A  
 BANQUE POPULAIRE ALC IBAN N° FR 76 1470 7012 0131 9210 2057 908  
 Institut de formation enregistré sous le numéro 44 57 03731 57 auprès de la préfecture de la Région Grand Est  
 Tél : 03 872 52 00 51 - GSM: 07 62 77 84 46 - mail : compt@wedge-formation.com